



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### **SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 17 avril 2019 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

#### **PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

#### **Est également présente :**

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2019-04-17/1014

ITEM 1

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 17 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est ouverte à 15 h 13.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-04-17/1015

ITEM 2

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-04-17/1016

ITEM 3

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019**

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 mars 2019 soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-04-17/1017

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 14 mars au 9 avril 2019;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 14 mars au 9 avril 2019:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1103 à 1117 inclusivement représentant un montant de 79 174,25\$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 32 836,11 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 23 878,48 \$;

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-04-17/1018

ITEM 5

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Louise Gallant

**ET IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adopte la politique visant à contrer le harcèlement psychologique ou sexuel au travail datée du 17 avril 2019, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-04-17/1019

ITEM 6

### **NOMINATION D'UN COMITÉ DE DIRECTION INTERMUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** l'aréna régional de la Rivière-du-Nord est opérationnel depuis février 2016;

**ATTENDU QUE** la gouvernance et l'administration de cette infrastructure régionale importante comporte de nombreux défis et enjeux;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie souhaite créer un comité de direction intermunicipale afin de conseiller et soutenir la direction dans ses responsabilités;

**ATTENDU QUE** le rôle du comité de direction intermunicipale est de :

- Soutenir la direction de la Régie pour la mise en œuvre de meilleures pratiques administratives et de gestion;
- Conseiller le conseil d'administration de la Régie.

**ATTENDU QUE** la nomination des membres au comité de direction intermunicipale est conditionnelle à l'acceptation de chacune des villes constituant la Régie.

Il est proposé par monsieur Paul Germain

### **ET IL EST RÉSOLU**

**1. De créer le comité de direction intermunicipale;**

**2. De nommer :**

- **Le directeur général de la municipalité de Sainte-Sophie;**
- **Le directeur général de la Ville de Saint-Jérôme;**
- **Le directeur général de la Ville de Prévost.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ITEM 7

### **MANDAT POUR ENQUÊTE RELATIVE AUX ALLÉGATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

Cet item est retiré.

2019-04-17/1020

ITEM 8

### **AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-JÉRÔME**

La présente résolution fait suite à la présentation du 28 mars 2019 de monsieur Stéphane Piché, président de la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme, concernant les difficultés, principalement d'organisation financière et de support bénévole, au sein de la Fédération;

**ATTENDU QUE** la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme se relève d'une restructuration de leur gouvernance à l'interne;

**ATTENDU** le manque d'intervenants bénévoles dans leur organisation;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord est un partenaire réunissant les villes de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie;

ATTENDU QUE la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme doit procéder à l'engagement de personnel rémunéré occupant des fonctions de coordonnateur/gestionnaire pour répondre à leurs besoins;

ATTENDU QUE la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme accuse un manque à gagner dans leur budget pour procéder à l'engagement de personnel rémunéré;

ATTENDU QUE la Régie désire apporter une aide financière à la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme d'un montant de 65 000 \$, échelonnée sur son budget 2019 et 2020;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

- 1. Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;**
- 2. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord accorde une aide financière d'un montant de 65 000 \$ à la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme;**
- 3. Cette aide financière sera payable en deux versements, soit un premier versement de 30 000 \$ en septembre 2019 et un deuxième versement de 35 000 \$ en janvier 2020.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-04-17/1021

ITEM 9

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Aucune question du public.

2019-04-17/1022

ITEM 10

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2019**

---

Il est proposé par madame Louise Gallant

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 15 h 49.**

---

Stéphane Maher,  
Président

---

Danielle Clément,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière